

Monsieur Jacques Martin  
Maire de Nogent-sur-Marne  
Place Roland Nungesser  
94130 Nogent-sur-Marne

Nogent-sur-Marne, le 10 mai 2014

Objet : Annexe manquant à la délibération 14/60

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Municipal du 174 avril dernier, les indemnités des élus pour l'année 2014 ont été votées avec la délibération 14/60.

Je tenais à vous faire remarquer que la délibération en question n'est malencontreusement pas conforme à la loi. En effet, **l'article 78 de la loi n° 2002-279 du 27 février 2002 du Code Général des Collectivités Territoriales** stipule que :

*Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.*

Or, le tableau annexe mentionné dans cet article de loi manque à la délibération 14/60.

Cet écart avec la loi justifierait une demande d'annulation auprès du Préfet du département.

Dans la mesure où mon vœu est d'obtenir la transparence que la loi oblige dans ce domaine, je ne souhaite pas effectuer cette demande auprès du Préfet.

**C'est pourquoi je vous saurais gré de bien vouloir publier ce tableau des indemnités en conformité avec la loi sur le site internet de la commune à la page suivante avant la fin du mois de mai :**

<http://www.ville-nogentsurmarne.fr/vie-municipale/le-conseil-municipal/relevés-de-décisions-et-proces-verbaux.htm>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent MARTIN